



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 18 février 2016
Convocation des conseillers :
le 18 février 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Annette Hildgen, Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 11. Charte informatique de la Ville d'Esch; décision

Considérant que la Ville d'Esch se voit confrontée à une évolution fulgurante en ce qui concerne l'usage des ressources informatiques;

Considérant que les courriels constituent désormais un outil officiel de communication dans le domaine de la bureautique;

Considérant que dans un souci de sécurité et de protection de la santé de ses travailleurs, elle souhaite encadrer l'utilisation de ces outils de travail, afin d'en garantir une utilisation confiante, responsable et dans le respect d'autrui;

Considérant qu'en effet, dans un souci de préservation de la santé de ses fonctionnaires, employés et salariés, la Ville se doit de restreindre certains comportements à risques pouvant provoquer, dans le temps, des conséquences néfastes sur le bien-être de ses collaborateurs;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, ensemble avec la Délégation des Fonctionnaires et Employés Communaux, et la Délégation des Salariés, a élaboré une charte relative à la gestion des ressources informatiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

adopte à l'unanimité

la charte relative à la gestion des ressources informatiques de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête